

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-JÉRÔME



SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF TENUE LE 2 JUILLET 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Saint-Jérôme, tenue le Jeudi 2 juillet 2026 à 8 h 30, au 300, rue Parent, sous la présidence de Rémi Barbeau, à laquelle session étaient présents :

Madame et monsieur : Pascal St-Onge, conseiller
Marie-Claude Poitras, conseillère

.

Étaient également présents : Messieurs Alain Cassita, directeur général, André Pratte, directeur général adjoint - Services de proximité, William Richer, conseiller politique aux affaires internes et madame Marie-Josée Larocque, greffière.

CE- 15212_26-07-02 POINT 1.1.1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, monsieur Rémi Barbeau, ouvre la séance du comité exécutif.

CE- 15213_26-07-02 POINT 1.2.1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : Marie-Claude Poitras
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

L'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

CE- 15214_26-07-02 POINT 1.3.1

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF TENUE LE 18 JUIN 2026

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 18 juin 2026 a été transmise aux membres du comité exécutif le 26 juin 2026;

Il est proposé par : Pascal St-Onge
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

Le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 18 juin 2026 soit approuvé.

CE- 15215_26-07-02

POINT 5.1

ACCEPTATION DÉFINITIVE DES TRAVAUX - TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PASSAGE À NIVEAU PRIVÉ ET DE DEUX PONCEAUX À SAINT-JÉRÔME - VP 2020-41,2

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Jérôme a octroyé à l'entrepreneur Construction Monco inc., par la résolution numéro CE-12537_20-11-23 un contrat visant travaux de construction d'un passage à niveau privé et de deux ponceaux à Saint-Jérôme;

ATTENDU QUE l'acceptation provisoire des travaux a été prononcée le 28 janvier 2025;

ATTENDU QUE l'attestation de réception définitive des ouvrages a été émise le 22 avril 2026 et recommande l'acceptation définitive des travaux mentionnées en titre;

Il est proposé par : Marie-Claude Poitras
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La Ville de Saint-Jérôme prononce l'acceptation définitive des travaux de construction d'un passage à niveau privé et de deux ponceaux à Saint-Jérôme.

CE- 15216_26-07-02

POINT 5.2

ACCEPTATION DÉFINITIVE DES TRAVAUX - TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU TERRAIN DE BASEBALL ET TRAVAUX CONNEXES AU PARC DE LA SALETTE (2023-14 TRAV)

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Jérôme a octroyé à l'entrepreneur Salvex inc., par la résolution numéro CM-16883/24-06-18 un contrat visant travaux de réaménagement du terrain de baseball et travaux connexes au Parc de La Salette;

ATTENDU QUE l'acceptation provisoire des travaux a été prononcée le 25 mai 2025;

ATTENDU QUE l'attestation de réception définitive des ouvrages a été émise le 29 mai 2026 et recommande l'acceptation définitive des travaux mentionnées en titre;

Il est proposé par : Pascal St-Onge
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La Ville de Saint-Jérôme prononce l'acceptation définitive des travaux de réaménagement du terrain de baseball et travaux connexes au Parc de La Salette.

CE- 15217_26-07-02

POINT 5.3

CONTRIBUTION POUR FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET D'ESPACES NATURELS POUR LE LOT 6 513 293 DU CADASTRE DU QUÉBEC - DEMANDE D'URBANISME 2026-20103 EN LIEN AVEC LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION NUMÉRO 2025-12093

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

ATTENDU QUE la présente demande vise à obtenir l'autorisation relative à l'application des dispositions du Règlement numéro 0353-000 sur les contributions pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels;

ATTENDU QUE les articles mentionnés dans la présente demande découlent directement de ce règlement;

ATTENDU QUE M. Simon Proulx, pour et au nom de la compagnie 9424-2146 Québec inc., a demandé un permis de construction portant le numéro 2025-12093, visant le lot 6 513 293 du cadastre du Québec, situé sur la rue Simone-Dubouil, conformément au plan de localisation figurant à l'annexe 1 jointe à la présente résolution;

ATTENDU QUE la localisation de l'immeuble visé par la présente demande est illustrée au plan de localisation joint à la présente résolution à l'annexe 1;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 14 du Règlement numéro 0353-000 sur les contributions pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels, la demande de permis de construction visant une nouvelle activité est assujettie à l'obligation de contribution;

ATTENDU QUE, selon l'article 15 de ce règlement, le montant exigé en argent correspond à 10 % de la valeur du terrain et que, lorsqu'il s'agit d'un engagement de cession gratuite à la Ville d'un terrain ou d'une servitude, la superficie de l'assiette à céder doit être équivalente à 10 % de la superficie du terrain assujetti;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 15 de ce règlement, le conseil municipal ou le comité exécutif doit se prononcer quant à la forme de la contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 23, du Règlement numéro 0353-000 sur les contributions pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels, lorsque le site visé par l'opération cadastrale a déjà fait l'objet d'un versement d'une somme d'argent doit être réduit du montant déjà versé au crédit du propriétaire;

ATTENDU QUE le crédit versé au propriétaire en vertu de l'article 23, pour le lot 6 513 293 du cadastre du Québec est de 19 472,96 \$, selon le détail présenté au document intitulé « Calcul de cession parcs et terrains de jeux » joint à l'annexe 2 à la présente résolution;

ATTENDU QUE la superficie de terrain à céder correspondrait à 562,75 mètres carrés et que la contribution en argent correspondrait à 7 989,28 \$, selon le détail présenté au document intitulé « Calcul de cession parcs et terrains de jeux » joint à l'annexe 2 à la présente résolution;

Il est proposé par : Marie-Claude Poitras
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La Ville accepte, dans le cadre de la demande de permis de construction portant le numéro 2025-12093 sur le lot 6 513 293 du cadastre du Québec, la contribution pour fins de parc, terrains de jeux et espaces naturels en argent représentant un montant de 7 989,28 \$, selon le détail présenté au document intitulé « Calcul de la contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels », joint en annexe 2 à la présente résolution.

La Ville autorise la greffière ou le greffier adjoint, à signer tous les documents nécessaires en vue de donner effet à la présente recommandation.

CE- 15218_26-07-02

POINT 5.4

ACCEPTATION DÉFINITIVE DES TRAVAUX - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DES PARCS NATURELS – VOLET SIGNALISATION - SOUM 2021-30

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Jérôme a octroyé à l'entrepreneur « Enseignes ESM inc. », par la résolution numéro CM-15034/22-03-15, travaux d'aménagement des parcs naturels – Volet signalisation (2021-30);

ATTENDU QUE l'acceptation provisoire des travaux a été prononcée le 14 août 2023;

ATTENDU QUE l'attestation de réception définitive partielle des ouvrages a été émise le 3 octobre 2024 et recommande l'acceptation définitive partielle des travaux mentionnés en titre;

ATTENDU QUE l'attestation de réception définitive complète des ouvrages a été émise le 15 juin 2026 pour les travaux restants au Lac-Jérôme;

Il est proposé par : Marie-Claude Poitras

Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

L'acceptation définitive des travaux d'aménagement des parcs naturels – Volet signalisation (2021-30) soit prononcée.

CE- 15219_26-07-02

POINT 5.5

OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À DEUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES OFFRENT DES CAMPS DE JOUR ADAPTÉS À L'ÉTÉ 2026

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Jérôme s'est dotée d'un Plan d'action 2026 à l'égard des personnes handicapées conformément à la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale;

ATTENDU QUE le Plan d'action 2026 à l'égard des personnes handicapées prévoit le maintien du soutien financier accordé aux organismes offrant des camps de jour adaptés;

ATTENDU QUE les camps de jour adaptés offerts par les organismes partenaires permettent à des jeunes vivant avec un trouble du spectre de l'autisme ou une déficience intellectuelle importante d'avoir accès à des activités estivales sécuritaires, structurées et adaptées à leurs besoins;

ATTENDU QUE ces initiatives contribuent directement à la qualité de vie des familles jérômiennes et offrent un soutien concret aux proches aidants durant la période estivale;

ATTENDU QUE les besoins d'encadrement spécialisé associés à cette clientèle entraînent des coûts importants pour les organismes, notamment en matière de ressources humaines spécialisées, de matériel adapté et de ratios d'accompagnement élevés;

ATTENDU QU'Autisme Laurentides offrira un camp de jour adapté à Saint-Jérôme durant l'été 2026 au bénéfice de jeunes vivant avec un trouble du spectre de l'autisme;

ATTENDU QUE La Maison des parents d'enfants handicapés des Laurentides offrira le Camp de jour Caméléon à Saint-Jérôme durant l'été 2026, lequel constitue le seul camp spécialisé local destiné à une clientèle vivant avec une déficience intellectuelle moyenne à sévère;

ATTENDU QUE des sommes sont prévues au budget 2026 du Service des loisirs, des sports, de la culture et du développement social afin de soutenir ce type d'initiative communautaire adaptée;

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

ATTENDU la recommandation favorable de la Commission de qualité de vie et de la cohésion sociale du 26 mai 2026;

Il est proposé par : Marie-Claude Poitras
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La Ville de Saint-Jérôme octroie une aide financière totale de 10 000 \$, soit un montant de 5 000 \$ à Autisme Laurentides afin de soutenir la tenue de son camp de jour adapté offert à Saint-Jérôme durant l'été 2026, ainsi qu'un montant de 5 000 \$ à La Maison des parents d'enfants handicapés des Laurentides afin de soutenir la tenue du Camp de jour Caméléon offert à Saint-Jérôme durant l'été 2026.

CE- 15220_26-07-02
POINT 5.6

DEMANDE D'EXEMPTION – EXEM-2026-30830 - PALLIA-VIE - 385, RUE LEBEAU, SAINT-JÉRÔME, J7Y 2M8

ATTENDU QUE l'organisme Pallia-Vie soumettait, le 20 mai 2026, à la Commission municipale du Québec une demande de reconnaissance pour fins d'exemption de taxes pour l'immeuble situé au 385, rue Lebeau, Saint-Jérôme ou de remboursement de surtaxe sur les immeubles non résidentiels;

ATTENDU QU'avant d'accorder une reconnaissance, la Commission municipale du Québec consulte la municipalité locale sur le territoire de laquelle est situé l'immeuble visé par la demande;

Il est proposé par : Pascal St-Onge
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La Ville déclare n'avoir aucune objection à la demande d'exemption de taxes déposée à la Commission municipale du Québec par l'organisme Pallia-Vie, pour l'immeuble situé au 385, rue Lebeau, Saint-Jérôme dans la mesure où la Loi sur la fiscalité municipale le permet.

CE- 15221_26-07-02
POINT 6.1

OCTROI D'UN MANDAT DE SERVICE PROFESSIONNEL POUR LA RÉALISATION DES AUDITS TECHNIQUES DES BÂTIMENTS - 2026-VSJ-230

ATTENDU QUE des audits techniques des bâtiments sont nécessaires pour la gestion de ces actifs et pour l'élaboration du plan directeur immobilier de la Ville;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à une demande de soumission à deux fournisseurs pour ces services professionnels;

ATTENDU QUE le coût de l'estimation préliminaire, préparée par le bureau de projets, est de 40 000,00 \$ (taxes incluses);

ATTENDU QUE monsieur Michaël Poirier, conseiller au Service des approvisionnements et de la gestion contractuelle, a procédé, le 12 juin 2026, à l'ouverture de la seule soumission reçue :

Soumissionnaire	Montant soumissionné (taxes incluses)	Montant soumissionné corrigé (taxes incluses)	Conforme ou non-conforme
TBMaestro inc.	91 405,12 \$	-----	Conforme

ATTENDU QU'une seule soumission conforme a été obtenue au terme de l'invitation écrite, ce qui a permis une entente pour un prix moindre que celui proposé par le soumissionnaire, puisque celui-ci était plus élevé que l'estimation;

ATTENDU QUE le rapport de conformité des soumissions déposées, préparé par le Service des approvisionnements et de la gestion contractuelle, en date du 17 juillet 2025;

Il est proposé par : Pascal St-Onge
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La Ville accorde à TBMaestro inc. le contrat des services professionnels d'audits techniques de bâtiments, pour une somme maximale de 83 931,75 \$ (taxes incluses), conformément aux documents de l'appel d'offres numéro 2026-VSJ-230.

La Ville autorise l'imputation des dépenses au poste budgétaire 98-205-01-411.

CE- 15222_26-07-02
POINT 9.1

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par : Rémi Barbeau
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La séance du comité exécutif soit levée.

Le Président,

La greffière de la Ville,

 *Rémi Barbeau*
Rémi Barbeau

 *Marie-Josée Larocque*
Marie-Josée Larocque, notaire
